



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 05470

Numéro SIREN : 511 325 441

Nom ou dénomination : A.C. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2017 sous le numéro de dépôt 115477

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 17-11-2017

N° DE DEPOT : 2017R115477

N° GESTION : 2009B05470

N° SIREN : 511325441

DENOMINATION : A.C. CONSEILS

ADRESSE : 63 ave Raymond Poincare 75016 Paris

DATE D'ACTE : 26-10-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Démission de co-gérant

AC CONSEILS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL : 63 AVENUE RAYMOND POINCARE
75116 PARIS
RCS PARIS B 511 325 441

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 Octobre 2017

L'an deux mil sept
Le 26 Octobre
A 12 heures,

Les associés de la SARL AC CONSEILS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au 63 Avenue Raymond Poincaré Paris 16^{ème} sur convocation faite par le Gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Compte tenu de l'ordre du jour de l'assemblée et de la nature des délibérations proposées, cette feuille de présence mentionne également l'identité des associés participant à l'assemblée par visioconférence, dans les conditions requises par la loi, les règlements en vigueur et les statuts de la société, qui sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Monsieur Charles CHELLY préside la séance en sa qualité de Gérant Associé de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions

5

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Gérant ;
- texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée

- Démission du co-gérant
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE - RESOLUTION - Démission du co-gérant

L'assemblée générale, prend acte de la démission M. Arthur CHELLY, de ses fonctions de co-gérant, notifiée le 25 octobre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME - RESOLUTION -Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée

Charles CHELLY



Les Scrutateurs

